



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE

Population avec double compte : 623 habitants
Catégorie démographique : de 500 à 1 999 habitants
Régime fiscal : TPU

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 génère un excédent brut de 152 729,99 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 60 394,42 €.

♦ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 385 253,00 €.

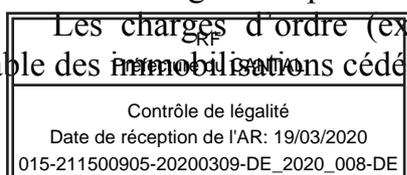
Elles ont diminué de 4.86 % par rapport à celles de 2018 (403 987,84€).

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations aux amortissements sans décaissement).

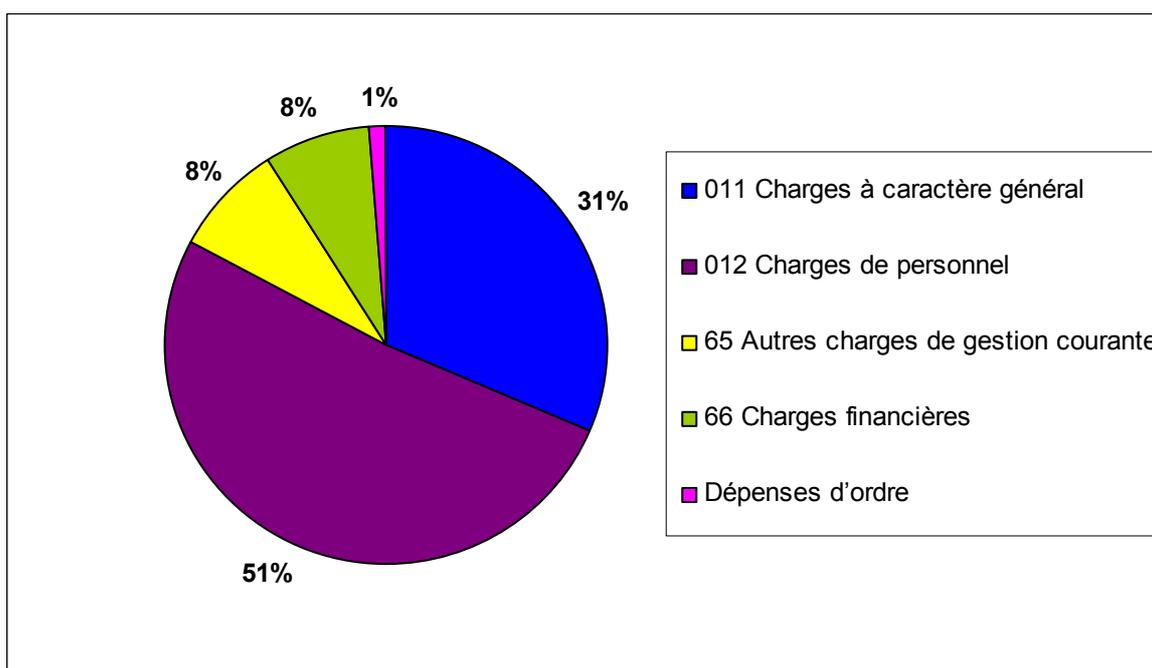
Elles sont regroupées en 6 catégories principales :

- 011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)
- 012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
 - 65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus)
 - 66 charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie)
 - 67 charges exceptionnelles

Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).



Chapitre	CA 2019
011 Charges à caractère général	120 469,31
012 Charges de personnel	198 078,56
65 Autres charges de gestion courante	32 110,48
66 Charges financières	29 791,42
Dépenses d'ordre	4 803,23
TOTAL	385 253,00 €



◆ Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 537 982,99 €.

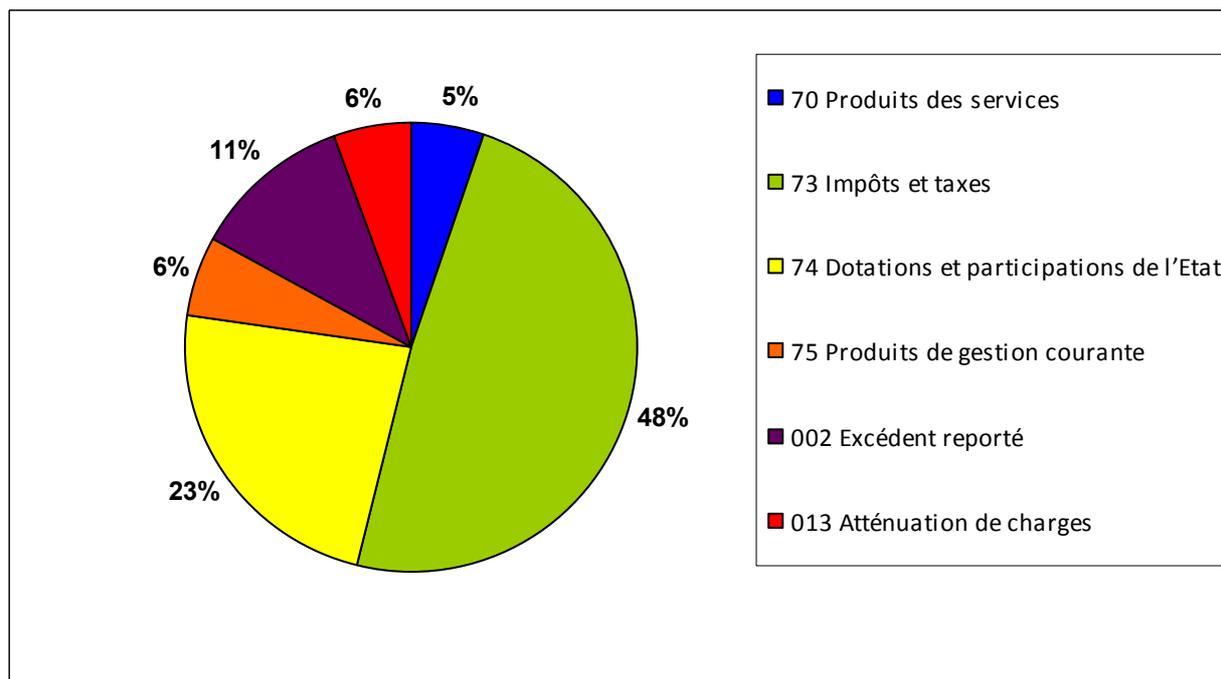
Les recettes de fonctionnement restent stables par rapport à celles de 2018 (533 920,99 €).

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaire (sans encaissement). Elles sont regroupées en 6 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public ...)
- 73 Produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 013 Atténuation de charges (remboursement rémunération du personnel)
- 002 Excédent reporté

RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2020 015-211500905-20200309-DE_2020_008-DE

Chapitre	CA 2019
70 Produits des services	29 026,01
73 Impôts et taxes	260 362,00
74 Dotations et participations de l'État	125 654,13
75 Produits de gestion courante	31 837,92
002 Excédent reporté	61 285,80
013 Atténuation de charges	29 817,13
TOTAL	537 982,99 €



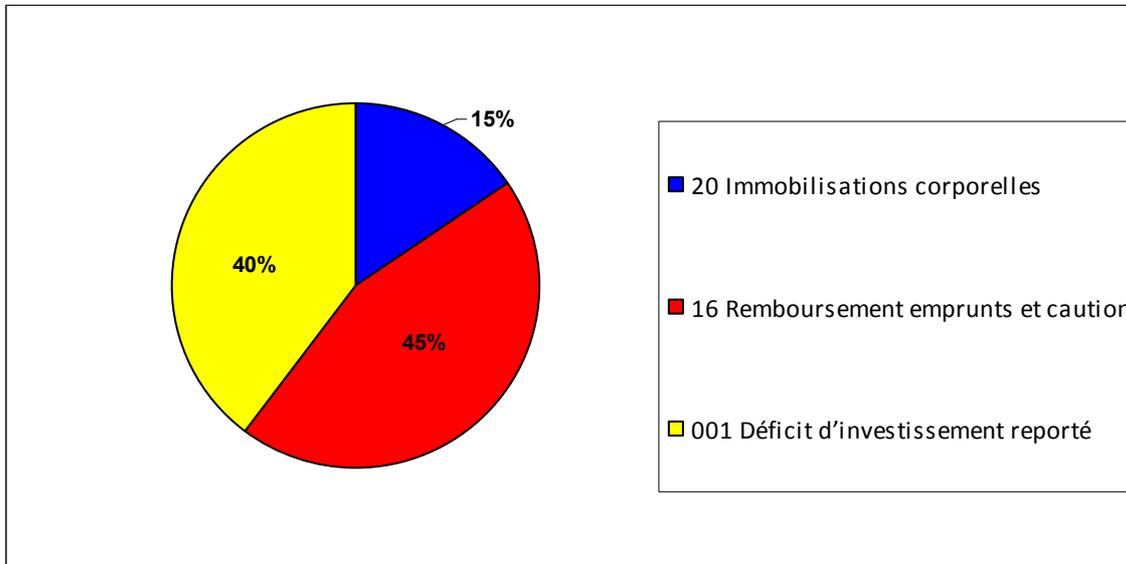
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 génère un déficit d'investissement de 60 120,57 €.

◆ **Dépenses**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 165 725,64 €.

Chapitre	CA 2019
20 Immobilisations corporelles	25 678,67
21-23 Immobilisations incorporelles	0,00
16 Remboursement emprunts et caution	74 361,62
001 Déficit d'investissement reporté	65 685,35
TOTAL	165 725,64 €



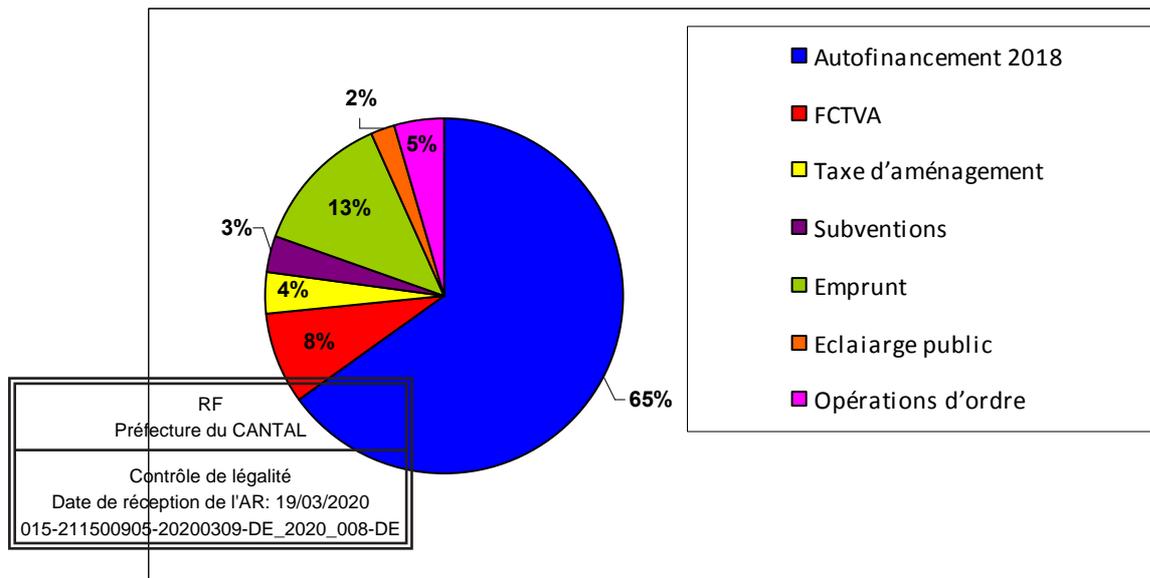
Les principaux investissements 2019 ont été les suivants :

- ⇒ Acquisition écrans ordinateurs, défibrillateur, tondeuse, débroussailleuse 1 671,00 €
- ⇒ Éclairage public 18 726,47 €
- ⇒ Mise en sécurité de l'école 5 281,20 €

◆ **Recettes**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 105 605,07 €.

Chapitre	CA 2019
Autofinancement 2018	68 647,35
FCTVA	8 700,00
Taxe d'aménagement	4 203,01
Subventions	3 400,00
Emprunts	13 650,32
Éclairage public	2 201,16
Opérations d'ordre	4 803,23
TOTAL	105 605,07



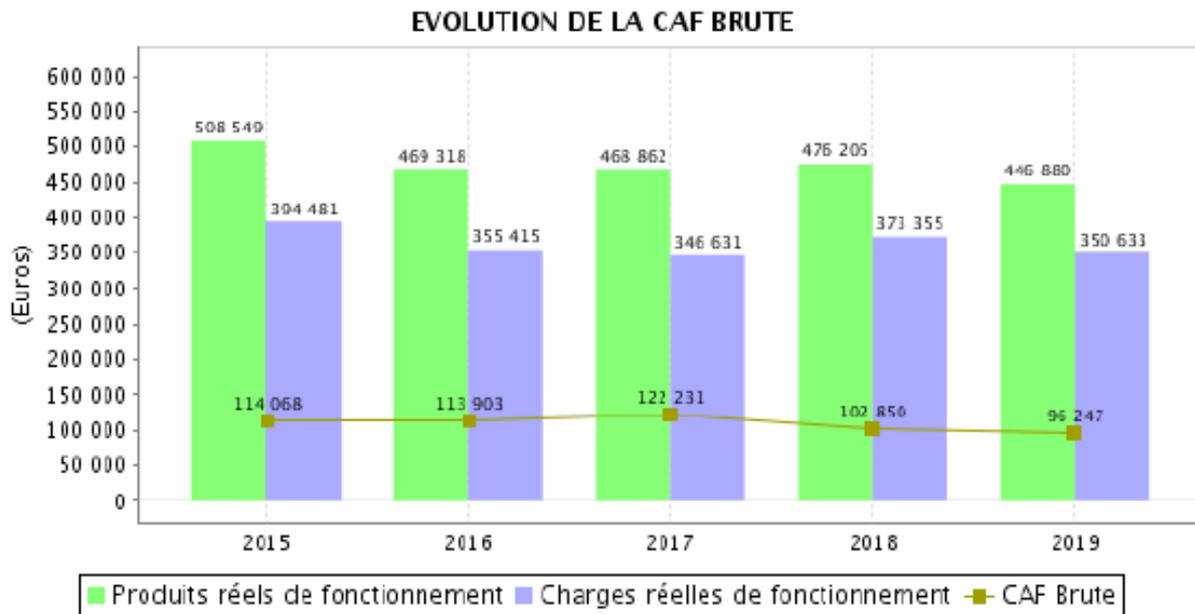
RF
Préfecture du CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2020
015-211500905-20200309-DE_2020_008-DE

♦ **Capacité d'Autofinancement (CAF)**

CAF Brute :

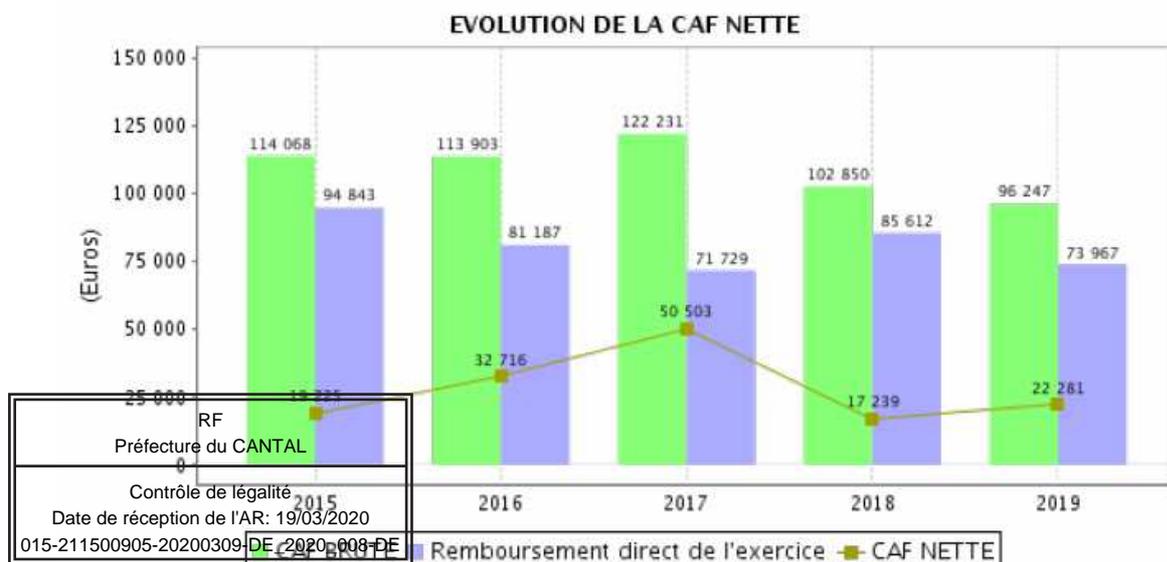
La capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



CAF Nette :

La capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



RF
Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2020
015-211500905-20200309-DE-2020-008-DE

◆ **Endettement**

L'encours de la dette au 31/12/2019 s'élève à 838 918,32 €.

◆ **Taux d'imposition**

	2018	2019
Taxe d'habitation	10,70	10,70
Taxe foncière bâtie	20,72	20,72
Taxe foncière non bâtie	93,32	93,32

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 génère un excédent brut de fonctionnement de 40 100,35 €, dont la totalité est affecté au BP 2020 (financement de la section d'investissement), l'excédent net est donc de 0 €.

♦ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 99 758,89 €. Elles ont augmenté de 2,22 % par rapport à celles de 2018.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en six catégories :

Chapitre	CA 2019
011 Charges à caractère général	32 155,67
012 Charges de personnel	11 246,92
65 Autres charges de gestion courante	86,19
66 Charges financières	10 268,45
Dépenses d'ordre	46 001,66
TOTAL	99 758,89 €

♦ Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 139 859,24 €.

Elles ont diminué de 5,13% par rapport à celles de 2018. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaire et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2019
70 Produits des services	99 988,62
74 Subventions d'exploitations	3 799,00
77 Produits exceptionnels	24 788,00
002 Excédent reporté	11 283,62
TOTAL	139 859,24 €

RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2020 015-211500905-20200309-DE_2020_008-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 génère un déficit d'investissement de 90 470,19 €.

♦ **Dépenses**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 347 081,89 €.

Chapitre	CA 2019
20 Immobilisations corporelles	213 300,57
21-23 Immobilisations incorporelles	24 788,00
16 Remboursement emprunts	40 038,37
001 Déficit d'investissement reporté	68 954,95
TOTAL	347 081,89

♦ **Recettes**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 256 611,70 €.

Chapitre	CA 2019
Autofinancement 2019	38 151,95
FCTVA	11 004,00
Subventions	161 454,09
Amortissement Eau/Asst	46 001,66
TOTAL	256 611,70

BUDGET LOTISSEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 64 769,72 € (missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, géotechnique, contrôle technique...) et les recettes à 64 769,72 € (dont 31 186,20€ : 1er acompte DETR).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 70 570,22 € dont 27 412,33€ de remboursement du capital de la dette et 9 574,37 € de déficit d'investissement.
Un emprunt de 200 000 euros a été réalisé sur ce budget dans l'année 2019.

RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2020 015-211500905-20200309-DE_2020_008-DE

BUDGET REGROUPEMENT COMMERCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 génère un excédent brut de 12 147,63 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 47,92 €.

♦ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 14 674,11 €. Elles ont diminué de 76,65% par rapport à celles de 2018 (du fait du reversement de l'excédent du budget au budget Commune en 2018).

Chapitre	CA 2019
66 Charges financières	3 425,25
TOTAL	3 425,25 €

♦ Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 15 572,88 €.

Elles ont diminué de 70,63% par rapport à celles de 2018 (du fait de l'excédent reporté de 11 045,84€ en 2018).

Chapitre	CA 2019
002 Résultat de fonctionnement reporté	47,88
75 Autres produits (loyers)	15 525,00
TOTAL	15 572,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 génère un déficit d'investissement de 12 099,71 €.

♦ Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 23 950,56 €.

Chapitre	CA 2019
16 Remboursement emprunts	11 850,85
001 Déficit d'investissement reporté	12 099,71
TOTAL	23 950,56 €

RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2020 015-211500905-20200309-DE_2020_008-DE

♦ **Recettes**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 11 850,85 €.

Chapitre	CA 2019
Autofinancement	11 850,85
TOTAL	11 850,85 €

Le Maire :
Pierre SIQUIER

RF Préfecture du CANTAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2020 015-211500905-20200309-DE_2020_008-DE